

mis en ligne le 31 janvier 2023

**ARRETE MUNICIPAL N°12874 DU 30 JANVIER 2023**

**Le Maire de Larmor-Plage,**

**OBJET :**

TRAVAUX

4 Rue Adolphe Coutillard

A compter du vendredi 10 février  
2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par la société SOLORPEC BATIMENT,  
13 rue de Cornouaille 56274 PLOEMEUR CEDEX,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre la pose d'un échafaudage sur le trottoir, il importe de condamner l'accès au trottoir,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du vendredi 10 février 2023 08h00, et jusqu'au vendredi 24 février 2023 à 18h00, l'entreprise « SOLORPEC BATIMENT » est autorisée à installer une nacelle à hauteur du N°4 rue Adolphe Coutillard. Le stationnement y sera interdit sur 4 emplacements. Le trottoir sera condamné.

**ARTICLE 2 :** Les panneaux de signalisation pour la condamnation du trottoir sera mise par la société. L'entreprise se chargera également de mettre en place un périmètre de sécurité en le signalant par des cônes de Lubec et de la rubalise.

**ARTICLE 3 :** La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

